



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le quatre du mois de juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOURRIER, Maire.

Présents : MM. AMIOT Catherine, DEBARLE Patrick, LEMERCIER Florence, MACQUET Laurent, MOREAU Pierre, PIFFARD Valérie, PREZELIN Laëtitia, SANTENAC Rachel, SIMON Alain.

Absents excusés : MM. BIDAULT Bénédicte, DESPORTES Philippe, NOILOU Jean Claude.

Pouvoir : Mme BIDAULT Bénédicte à Mme PREZELIN Laëtitia

M. DESPORTES Philippe à Mme SANTENAC Rachel

M. NOILOU Jean Claude à M. DEBARLE Patrick

Secrétaire de séance : Mme PREZELIN Laëtitia

Convocation du 27/05/2015

ORDRE DU JOUR

- 1) CCHA – attribution de compensation –**
- 2) Nom de la Salle des Fêtes**
- 3) Rapport des Commissions**
- 4) Informations – Questions diverses**

Préambule :

Pour faire suite à la dernière réunion du Conseil Municipal et à la demande écrite émanant d'un certain nombre d'habitants, les conseillers municipaux décident de créer un groupe de travail destiné à réfléchir sur les conséquences de la décision de débaptiser la rue « Rémi Oriot ». Le groupe de travail déposera ses conclusions en septembre 2015.

M. le Maire demande d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : Demande de subvention pour le chœur de l'église : approuvé à l'unanimité

I - CCHA – ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Délibération n°2015040601

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de l'article 1609 nonies C modifié du Code Général des Impôts et présente au Conseil le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges qui s'est réuni le 23 février 2015 établi par Monsieur Alain FOUCHER, Président de cette commission.

Il rappelle que l'attribution de compensation est versée chaque année et est égale à la différence constatée l'année précédant celle de la première application du régime de la taxe professionnelle unique, entre d'une part, le produit de la taxe professionnelle perçu par la commune, éventuellement augmenté de la compensation versée au titre de la suppression de la part salaire et d'autre part, le produit des impôts sur les ménages perçu par la communauté. Cette attribution ainsi déterminée est diminuée du montant net des charges transférées, tel qu'il a été évalué par la commission locale des transferts des charges.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mai 2015 approuvant le rapport de la CLETC et proposant les modifications des attributions de compensation.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Alain BOURRIER, Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 2 abstentions de ses membres présents :

- APPROUVE le rapport de la C.L.E.T.C. du 23 février 2015 relatif aux modifications des attributions de compensation.

- APPROUVE les nouveaux montants des attributions de compensation qui seront modifiées, à compter de l'année 2015, comme suit :

Les communes suivantes recevront de la part de la Communauté de Communes du Haut-Anjou :

pour la commune de CHAMPIGNÉ : **48 922.28 €**

pour la commune de CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE : **152 959.15 €**

pour la commune de CHEMIRÉ-SUR-SARTHE : **635.31 €**

pour la commune de MIRÉ : **76 620.98 €**

Les communes suivantes verseront à la Communauté de Communes du Haut-Anjou :

pour la commune de BRISSARTHE : **32 620.12 €**

pour la commune de CHERRÉ : **27 661.97 €**

pour la commune de CONTIGNÉ : **52 523.17 €**

pour la commune de JUVARDEIL : **44 595.85 €**

pour la commune de MARIGNÉ : **25 187.58 €**

pour la commune de QUERRÉ : **13 460.48 €**

pour la commune de SCEURDRES : **23 473.77 €**

- La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Anjou.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

II - NOM DE LA SALLE DES FETES

Délibération n°2015040602

M. le Maire donne la parole à Mme AMIOT Catherine – 3^{ème} Adjointe –

Mme AMIOT informe le conseil municipal qu'elle avait sollicité celui-ci afin de donner un nom à la salle des fêtes. Différents noms ont été donnés, une liste de 5 noms à été demandée.

Les 5 noms retenus sont les suivants :

- Salle Champeau (9 voix)
- Salle de la Jeunerie (8 voix)
- Salle Hasting (3 voix)
- Salle Pimpreneaux (3 voix)
- Salle de la quintaine (3 voix)

M. le Maire demande de se prononcer sur le choix du nom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le nom « La Salle des Fêtes Champeau ».

III – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHŒUR DE L'ÉGLISE

Délibération n°2015040603

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a en projet la restauration du chœur de l'église, édifice inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Il rappelle également que pour assister la commune, il a contacté différents cabinets d'architectes (Architrav et Mme Gaschet).

Il ajoute que cette opération, travaux et honoraires compris, s'élèverait à 103 539 € HT soit 124 247 € TTC

Il indique que la commune pourrait bénéficier de subvention de la part de l'Etat, du Département et de la Région, le plan de financement est le suivant

Organisme ou Collectivité	Montant de la dépense	Taux d'aide	Montant de la participation	Année de programmation
Etat	103 539	30 %	31 062	2016/2017
Département	103 539	20 %	20 708	2016/2017
Région	103 539	20 %	20 708	2016/2017
Commune (autofinancement et avance TVA)	103 539	30 %	51 769	2016/2017

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- le choix du cabinet d'architecte
- la demande d'attribution de subventions auprès des partenaires mentionnés ci-dessus
- l'approbation du plan de financement ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de retenir le Cabinet d'architectes ARCHITRAV à la condition de négocier le devis à hauteur de 11 % pour le pourcentage de rémunération.

- décide de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de partenaires mentionnés ci-dessus

- décide d'approuver le plan de financement ci-dessus

- charge M. le maire ou son représentant pour signer les documents nécessaires et monter les dossiers de subvention.

VI – RAPPORT DES COMMISSIONS

Com Finances → M. Moreau

RDV avec le SIEMML, étude sur la consommation électrique annuelle sur les différents bâtiments communaux, réflexion pour baisser la consommation.

Com Urbanisme-Patrimoine Bâti → M. Moreau

Travaux programmés mais en attente de commencement tant que les subventions ne sont pas notifiées. Dalle du hangar programmée le 15/06 – Garage de la commune sera repris et mis à la disposition de Brissarthe Animation- Atelier de l'employé communal sera installé dans le hangar.

Com. Voirie → M. Debarle

Surcharge de travail pour les employés techniques – Etude pour embauche seulement sur les mois d'été.

Com Communication → Mme Santenac

Projet d'élaboration du Courrier de Brissarthe, distribution le 03/07

Com. Affaires Scolaires → Mme Lemercier

TAP Appel aux bénévoles – 12/06 : Visite Atelier PESSAUX - 3/07 : rencontre intergénérationnelle – Créneaux horaires pour l'école de Brissarthe à la piscine de Châteauneuf en bonne voie d'obtention.

Com Vie locale → Mme Amiot

Distributeur de baguettes fonctionne bien – Voir les horaires avec le boulanger pour début et fin de chargement et remplaçant pendant les vacances ??

Com Culture → Mme Prézelin

Fête de la musique n'aura pas lieu pour cette année mais le projet sera revu pour 2016.

Office du Tourisme → Mme Amiot

Dépliants Randonnée en bateau et sortie thématique – Président : Jacky Glédel – Vice-Présidente : Chantal Thépault

SOLIPASS → Mme Prézelin

Projet de regrouper les 2 sites Châteauneuf et Tiercé en un seul lieu.

Commission sécurité → M. Bourrier

ATD du Lion accepte de faire une étude à la commune pour l'aménagement sécuritaire de l'agglomération.

Devis à la SARL Lézé pour une alarme électrique centralisée à l'école

CCHA → M. Bourrier

Fusion Com Com : Projet du périmètre des fusion de Communautés de Communes proposé par le Préfet –

Décision du Cm avant le 15/07 – date de la fusion 01/01/2017.

VIII – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- Brocante le Dimanche 07 juin
- Fête de l'école le Dimanche 21 juin
- Itinéraire commenté le Dimanche 28 juin à 15 h 00
- Courrier de la DDT concernant les actes relatifs à l'occupation des sols
- Proposition du Préfet sur la fusion des Com Com
- Prochain CM le **Judi 2 juillet 2015 à 20 h 30**

Sans autre question, la séance est levée à 22 h 21

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

BOURRIER Alain – Maire		LEMERCIER Florence	
MOREAU Pierre – Adjoint au Maire –		MACQUET Laurent	
SIMON Alain – Adjoint au Maire –		NOILOU Jean- Claude	Pouvoir à M. Debarle
AMIOT Catherine – Adjointe au Maire –		PIFFARD Valérie	
BIDAULT Bénédicte	Pouvoir à Mme Prézelin	PREZELIN Laëtitia	
DEBARLE Patrick		SANTENAC Rachel	
DESPORTES Philippe	Pouvoir à Mme Santenac		